

=====
Maison des Loisirs
=====

Conseil Exécutif du 27 avril 2011

DELIBERATION N° 93/2011

**TARIFS DES COLONIES DE VACANCES DE LA MAISON DES LOISIRS – ETE 2011
- Modification de la délibération n° 69-2011 du 1^{er} avril 2011 -**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** la délibération n° 226-07 du 19 décembre 2007 fixant les tarifs de la Maison des Loisirs ;
- VU** la délibération n°69/2011 du 1er avril 2011 fixant les tarifs des colonies de vacances de la Maison des Loisirs pour l'été 2011 ;

CONSIDERANT les propositions de la Direction de la Maison des Loisirs ;

CONSIDERANT le report de la réunion du Conseil Exécutif prévue le 22 avril 2011 en raison de l'absence de quorum ;

SUR le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article unique : Les tarifs des colonies organisées au Canada par la Maison des Loisirs durant l'été 2011 et fixés à l'article 1 de la délibération susvisée sont modifiés comme suit :

- **Colonie à l'île du Prince Edouard, du 11 au 22 juillet 2011, pour les jeunes de 9-12 ans**

Tarif adhérent	504 €
Tarif non adhérent	705 €

- **Séjour à Moncton, du 29 juillet au 10 août 2011, pour les jeunes 13-16 ans**

Tarif adhérent	585 €
Tarif non adhérent	819 €

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Adopté

4 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E : 8
Membres présents : 4
Membres votants :

Le Président,


Stéphane ARTANO.


SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 03 MAI 2011

=====
Maison des Loisirs
=====

Conseil Exécutif du 27 avril 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

COLONIES DE VACANCES DE LA MAISON DES LOISIRS – ETE 2011

Modification des tarifs adoptés par délibération n° 69-2011 du 1^{er} avril 2011

Par délibération du 1er avril dernier, les tarifs proposés par la direction de la Maison des Loisirs pour les colonies de vacances organisées sur le Canada ont été adoptés par le Conseil Executif.

En raison de difficultés rencontrées pour la réservation des places d'avion en fonction des disponibilités offertes par la compagnie de transport locale, la durée initiale des séjours prévus à l'Ile du Prince Edouard et à Moncton doit être modifiée.


Cette modification engendre une modification des tarifs calculés sur la base d'un forfait journalier :


Colonie à l'Ile du Prince Edouard (12 jours au lieu de 15 jours)	
Tarif adhérent (42 €/jour)	504 € (au lieu de 630 €)
Tarif non adhérent (58,80 €/jour)	705 € (au lieu de 882 €)
Colonie à Moncton (13 jours au lieu de 11 jours)	
Tarif adhérent (45 €/jour)	585 € (au lieu de 495 €)
Tarif non adhérent (63 €/jour)	819 € (au lieu de 693 €)

Les tarifs pour la colonie sur Langlade demeurent inchangés.

Tel est l'objet du projet de délibération joint.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane ARTANO


SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 03 MAI 2011